

TRAASS 2023

U15 / U18 slalomeurs, slalomeuses, sprinteurs et sprinteuses en eaux vives, préparez-vous, et venez participer à la **Tournée Rhône Alpes Auvergne Slalom Sprint 2023 !**



*A moins d'un an des JOP,
le compte à rebours sera lancé....*



La TRAASS 2023 aura une coloration Olympique !!

**17 au 24
août !**



Au programme cette année :

**Jeudi 17 août
Accueil St Pierre de Bœuf**

**Vendredi 18 et samedi 19 août
Slalom et Sprint St Pierre de Bœuf**

Lundi 21 août : Kayak cross à Yenne

**Mardi et mercredi 22 et 23 août
Slalom et Sprint Isle de la Serre**

Il y aura aussi ... :

- 2 épreuves de PPG : CO et Biathlon
- Une soirée spectacle
- Une soirée Olympique

Et deux repas organisés par les clubs locaux

Informations et inscriptions, le lien :

[INFO TRAASS 2023](#)



Règlement :

Ce document est le règlement de la TRAASS.

Le règlement et le programme peuvent être modifiés et adaptés par les organisateurs en fonction de circonstances particulières.

Conditions de participation :

Être titulaire d'une licence FFCK 2023, ouvrant droit à la compétition.

La participation est limitée à 140 inscrits toutes catégories confondues.

Les catégories d'embarcation ouvertes s'entendent au regard des règlements FFCK hors sur-classement.

Les catégories d'âge sont définies ainsi : 13 à 15 ans (U15) et 16 à 18 ans (U18).

Les participant.es doivent être à jour du contrôle médical et aptes à la pratique en compétition.

Les participant.es doivent être détenteur/trices d'une pagaie verte eau vive, ou verte slalom, ou verte descente.

Jugement et organisation des épreuves :

Les épreuves seront jugées sur la base des règlements sportifs actuels pour le slalom comme pour le sprint eau-vive, à l'exception des adaptations spécifiques apportées par la TRAASS et précisées soit dans les bulletins, soit lors des briefings réalisés sur chaque site.

Epreuves :

Quelle que soit l'épreuve de kayak ou canoë, chaque course comportera deux manches : qualification/finale A finale B ou deux manches additionnées, ou la meilleure des deux manches.

Les athlètes peuvent concourir dans deux catégories maxima, sous réserve d'un nombre maximum de départs possibles permettant l'organisation des épreuves dans les temps impartis. Les athlètes doublant doivent avoir un bateau personnel pour chaque épreuve.

Toutes les épreuves seront réalisées avec la même embarcation, une embarcation de remplacement peut être acceptée en cas de dommage sur l'embarcation qui aura été validée au début de la tournée.

Les parcours comporteront de 12 à 16 portes en slalom, pour une durée pouvant être inférieure à 90", et dureront entre 25 à 40" en sprint eau-vive pour les embarcations les plus rapides.

Les démonstrations des parcours seront réalisées par des cadres.

Un juge ou un officiel de course sera fourni par les clubs et/ou comités présents, ils peuvent être compétiteurs. L'organisation et le roulement sur les postes de jugement ou officiel seront établis par les organisateurs



Classement :

Classement par course : un classement est réalisé pour chaque course, par attribution de points en fonction de la place.

Classement général : en premier lieu les embarcations sont classées en ordre décroissant sur le nombre d'épreuves réalisées puis, dans chaque groupe obtenu, en ordre croissant sur le nombre de points obtenus par addition des points moins une course, slalom et sprint eau-vive confondus. La non-participation à une course vaut 100 points.

Points par course :

Première place	0 points
Seconde place	3 points
Troisième place	4 points
Quatrième place	5 points
...	...

Les ex æquo sont départagé.es en comptabilisant le nombre de 1^{ère} places, et ainsi de suite jusqu'à suppression de l'égalité, en cas d'égalité persistante, la course n°1 permettra le départage.

Catégories :

Les catégories ouvertes sont :

U15 = K1, C1, C2, dames et hommes (01-01-2008 ≤né(e)≤31-12-2010)

U18 = K1, C1, C2, dames et hommes (01-01-2005 ≤né(e)≤31-12-2007)

Si une catégorie représente un effectif inférieur ou égal à 6 bateaux, elle sera fusionnée avec la catégorie suivante, précédente ou similaire.

Si après fusion une catégorie présente moins de 6 bateaux, elle ne sera pas représentée.

Remise des prix et récompenses :

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la TRAASS, sur la base du classement final et en respectant les catégories annoncées, sous réserve d'avoir au moins six embarcations dans la catégorie.



Inscriptions :

Les inscriptions se font pour le circuit complet. Il n'y a pas d'inscriptions par course pour la TRAASS 2023.

Les inscriptions sont à réaliser auprès du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak :

Avec envoi par email de la liste des inscrits (selon le document en lien et joint) à l'adresse @ : clandrin@ffck.org

ET

Et envoi par courrier du chèque de règlement des inscriptions à l'ordre du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak, à l'adresse :

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë
Kayak68 avenue Tony Garnier
CS 21001
69304 LYON CEDEX 7

Ou par virement avec la référence :

«200403+Nom du club ou de l'athlète»

IBAN : FR76 1027 8072 6100 0213 0490 136.

L'inscription sera validée uniquement à réception du règlement pour les montants et limites données ci-après :

Coût d'inscription : 75 euros par personne.

Ou 70 € pour les licencié.es d'un club de la région AURA.

Le coût d'inscription couvre la participation à l'ensemble des courses et animations sportives, objets TRAASS, et deux repas proposés durant la TRAASS.



Hébergement et restauration :

Sur chaque site, différentes offres d'hébergement et restauration peuvent être proposées par les structures d'accueil.

Contacts :

Espace Eaux Vives de Saint Pierre de Bœuf (17 au 20 août) :

PAJ (espace Eaux Vives)

La réservation sur le Point Accueil Jeunes (PAJ) du site de l'espace eaux vives est à effectuer par l'intermédiaire du Comité Régional (contact identique aux inscriptions).

Attention, nombre de places limitées.

Pour le camping et le gîte de la Lône :

Réservation en ligne sur le site :
<https://www.espaceeauxvives.com/>
Ou info@campingdelalone.com
tél : 04 69 32 46 64
info@maisondelalone.com
tél : 04 69 32 47 47

Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre (20 au 24 août) :

contact@espace-eauvive.com
tél : 04 74 36 67 61
<http://www.espace-eauvive.com>

